

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'extension de la carrière alluvionnaire de Mouy-Les Ormes, site A

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

A2C, GSM, VICAT représentées par la société exploitante A2C Granulat

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Arnaud CHARLE, Directeur Général

RCS / SIRET

3 2 0 3 8 9 2 6 5 0 0 0 2 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1- c - soumis à examen au cas par cas, extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Extension de carrière sur 10,1 ha au titre de la rubrique 2510 des ICPE 10,1 ha < 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une extension du périmètre carrière autorisé de 10,1 ha (qui correspond à moins de 6% de la surface initialement autorisée) et à une augmentation de la surface extractible de l'ordre de 7,6 ha.
Cette demande engendre également une modification non substantielle des conditions d'exploitation (adaptation du phasage) et de la remise en état.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Incorporation d'une parcelle enclavée au sein du périmètre d'autorisation actuel ainsi que 2 secteurs connexes à l'autorisation permettant une exploitation rationnelle du gisement. Cette demande est motivée par la modification récente du document d'urbanisme de la commune permettant la mise en exploitation des secteurs concernés et par l'exploitation imminente du secteur du Marais permettant l'utilisation d'infrastructures déjà en places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux sera très limitée du fait des infrastructures déjà en places sur site. Les travaux se décomposeront :

- Diagnostics archéologiques préalables (et fouilles éventuelles) ;
- Décapage ;
- Mise en place d'aménagements annexes (bande transporteuse, aire étanche, piste, clôtures...)

Ces travaux seront réalisés selon les mêmes principes que ceux de la carrière actuelle.

A noter la mise en place d'un piézomètre complémentaire durant cette phase travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation sera identique à ce qui est actuellement autorisée. Elle sera réalisée en eau à la dragueline/pelle.

En effet, cette demande ne remet pas en cause les éléments suivants :

- Durée d'exploitation ;
- Méthode d'exploitation ;
- Tonnage maximal autorisé ;
- Cote minimale de fond de fouille ;
- Sens d'avancement du phasage ;
- Vocation et caractéristiques de la remise en état.

Le volume de gisement supplémentaire à extraire est de l'ordre de 330 000 m³. Un tonnage moyen de 480 000 t/an sur ce secteur permettra de conserver une durée d'exploitation identique à celle initiale. Ce tonnage est largement inférieur au tonnage maximal autorisé de 800 000 t/an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site a déjà fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation en date du 19/10/2010.

il a donc fait l'objet d'une procédure d'autorisation ICPE comprenant un avis favorable de l'autorité environnementale en date du 03/11/2009 ainsi qu'une enquête publique ayant conduit à un avis favorable de la part du commissaire enquêteur en date du 11/03/2010.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'extension du périmètre autorisé	10 ha 13 a 98 ca (inférieure à 25 ha)
Surface d'extension du périmètre extractible	7 ha 60 a 00 ca
Cette extension demandée correspond à moins de 6% de la surface initialement autorisée.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site A de Mouy-Les Ormes
Communes de Mouy-sur-Seine et les Ormes-sur-Voulzie (77)

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 13' 59" 5. Lat. 48° 25' 54" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Un dossier de demande autorisation au titre des ICPE (exploitation de carrière rubrique n° 2510 - régime de l'autorisation) ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale le 12/11/2009 et ayant abouti à l'arrêté préfectoral n°10 DCSE/M/017 du 19/10/2010 a présenté une étude d'impact. Cette demande a suivi une instruction par les services concernées et une enquête publique, telles que définies par la réglementation en vigueur à l'époque.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n° 77279022 "Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral 2019/DDT/SEPR/273 portant approbation du PPBE des grandes infrastructures routières dans le département de Seine-et-Marne. La commune du projet n'est pas concernée par les infrastructures routières listées dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de La Bassée est connu pour ces zones humides. Une délimitation précise a été réalisée sur le site et ses abords. Le projet va entraîner la destruction de moins de 0,1 ha de zones humides (97% de la surface évitée).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans la ZPS "Bassée et plaines adjacentes" n° FR1112002 et à 250 m d'une entité de la ZSC "La Bassée" n°1100798.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation du gisement du sous-sol (sables alluvionnaires).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude écologique a été réalisée afin de : - Déterminer les sensibilités des extensions ; - Évaluer les impacts potentiels du projet ; - Mettre en place des mesures d'évitement et de réduction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 7,6 ha de zone agricole. La majorité des secteurs en extension seront remblayés à l'issue de l'exploitation compatible avec l'exploitation agricole (prairie).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Évitement du trafic par l'évacuation du tout-venant par bande transporteuse.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une exploitation de carrière entraîne de fait un impact sonore. Celui-ci a été étudié afin de ne pas présenter de nuisances conformément à la réglementation. Des merlons paysagers et antibruit sont et seront mis en place en direction des habitations proches. Un contrôle annuel est et sera réalisé (les derniers suivis sont tous conformes à la réglementation en vigueur).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des conditions d'exploitation actuelles.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des conditions d'exploitation actuelles (pas de tirs de mine et pas de matériels vibrants).
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation en période diurne.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de modification des conditions d'exploitation actuelles.</p> <p>Exploitation en eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des conditions d'exploitation actuelles.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic préventif pour la thématique archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La remise en état permet de réaménager des zones prairiales compatibles avec l'activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures mises en place dans le cadre de l'exploitation actuelle continueront de s'appliquer.

Les mesures suivantes seront ajoutées :

- Concernant la thématique eaux souterraines : ajout d'un piézomètre de surveillance supplémentaire ;
- Concernant la thématique milieux naturels : évitement des zones sensibles (zones humides, friche eutrophile,...), adaptation du plan de phasage, préservation des espèces messicoles, préservation de certaines bandes de 10m ;
- Concernant le paysage/bruit : mise en place d'un merlon végétalisé en direction des habitations proches.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de son emprise définie de façon à éviter les enjeux écologiques (zones humides, espèces protégées, boisement alluviaux), des modalités d'exploitation et de réaménagement avec l'ensemble des mesures de réduction ainsi que les modalités de réaménagement proposées et en conséquence de l'absence d'incidence notable sur l'environnement, d'une part, et d'autre part de ses caractéristiques de durée et de superficie n'entraînant aucune modification significative des conditions d'exploitations de l'autorisation préfectorale actuelle, le projet répond aux critères de dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

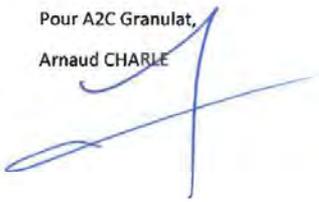


Fait à Saint-Sauveur-Les-Bray

le, 06/01/2023

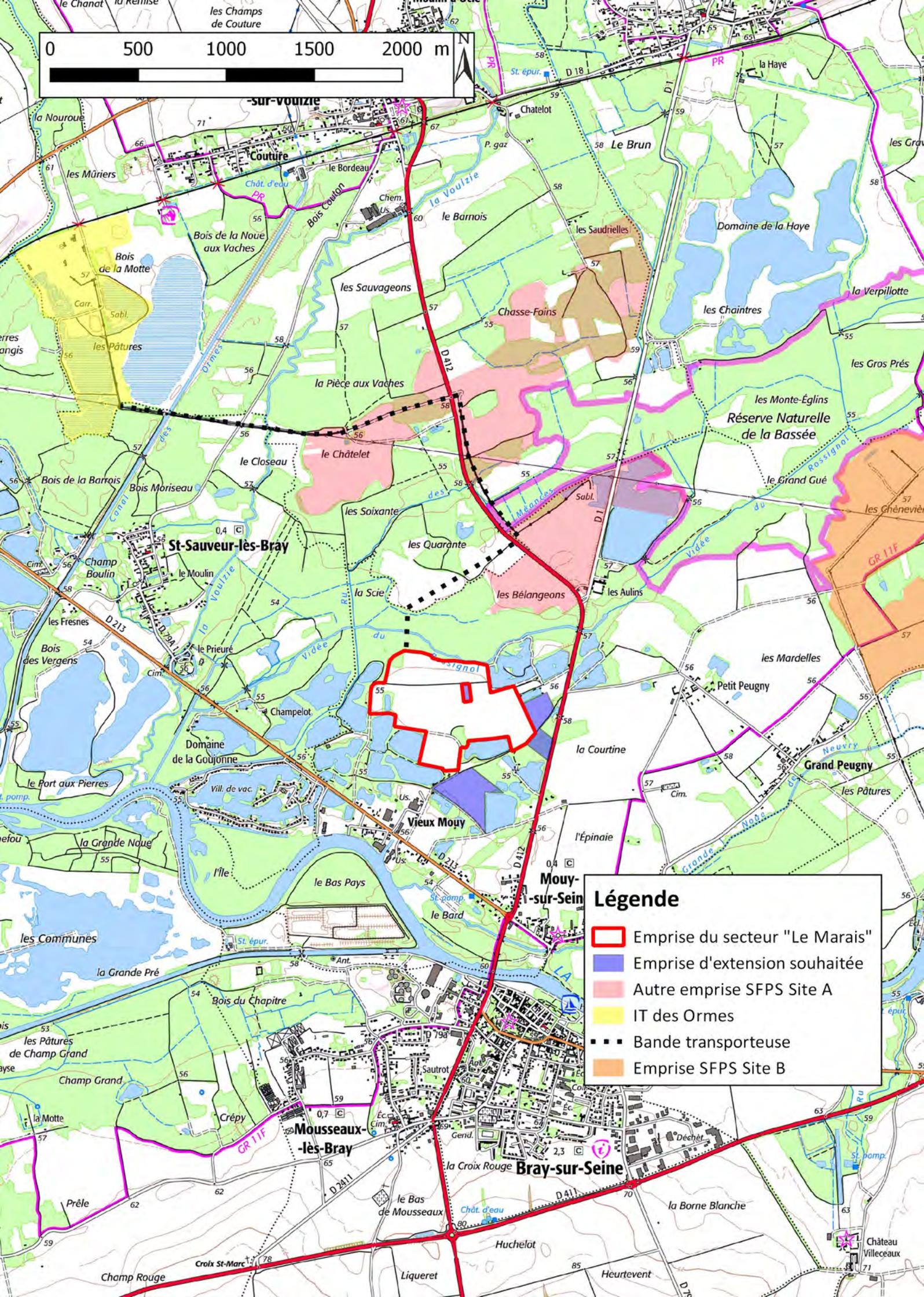
Signature

Pour A2C Granulat,
Arnaud CHARLE



ANNEXE OBLIGATOIRE N°2

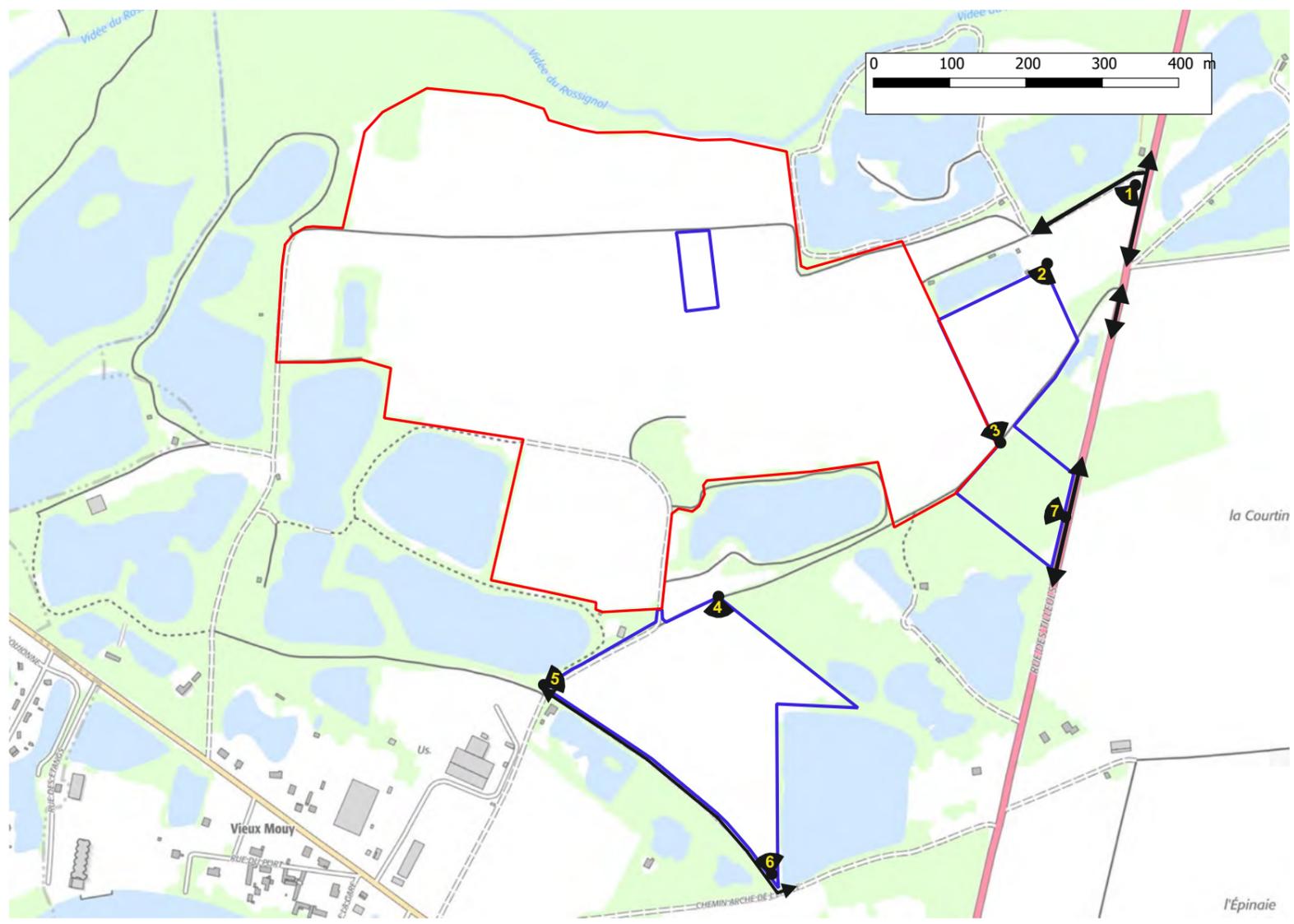
0 500 1000 1500 2000 m



Légende

-  Emprise du secteur "Le Marais"
-  Emprise d'extension souhaitée
-  Autre emprise SFPS Site A
-  IT des Ormes
-  Bande transporteuse
-  Emprise SFPS Site B

ANNEXE OBLIGATOIRE N°3

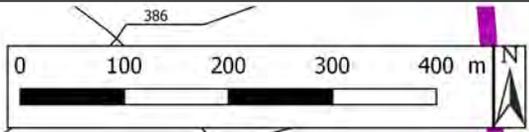


Légende

- Emprise actuelle
- Extension souhaitée



ANNEXE OBLIGATOIRE N°4



ORMES-SUR-VOULZIE (LES)

Légende

- Emprise Site A
- Emprise d'extension souhaitée
- Emprise exploitable actualisée
- communes
- sections
- Parcelle

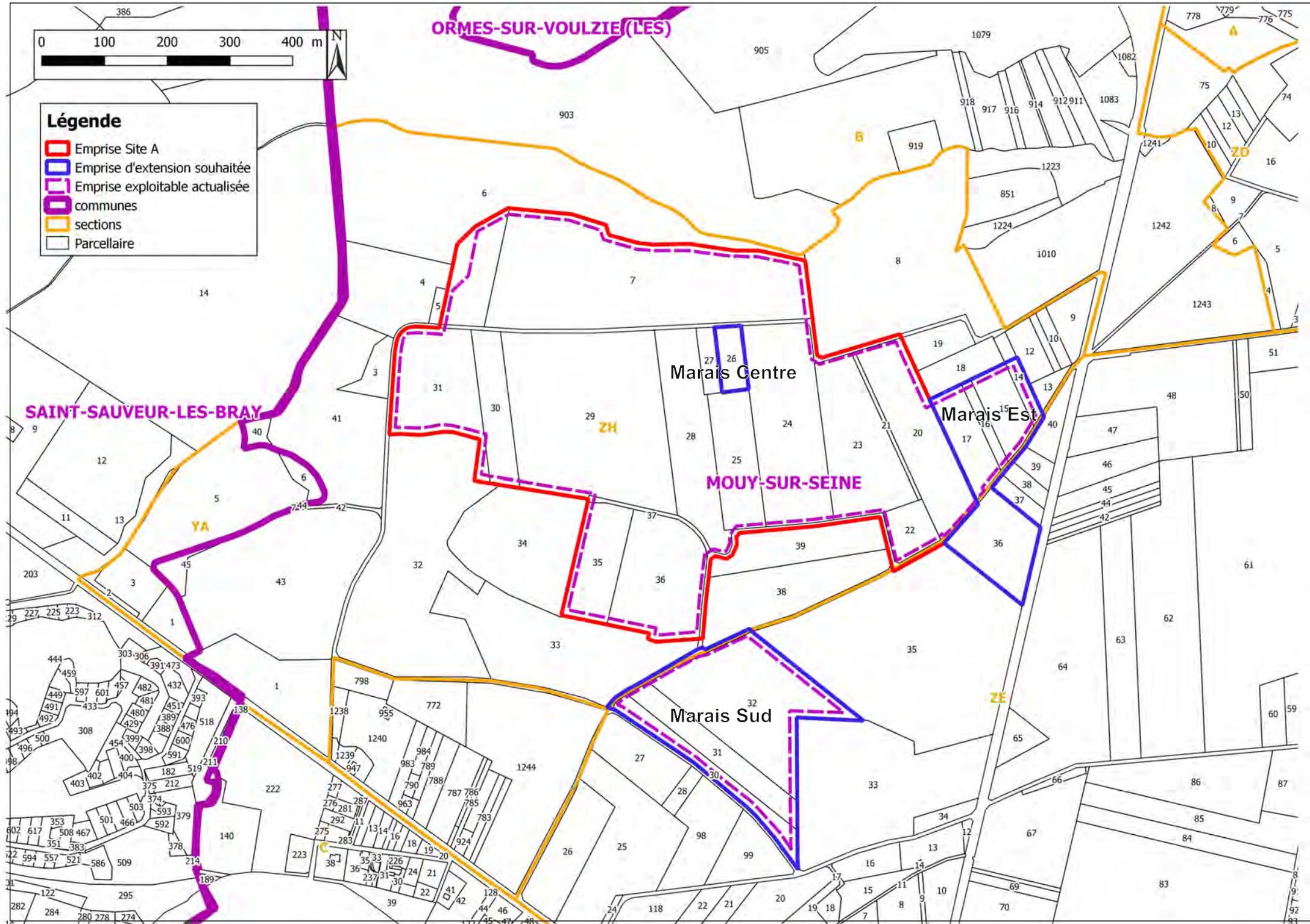
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY

Marais Centre

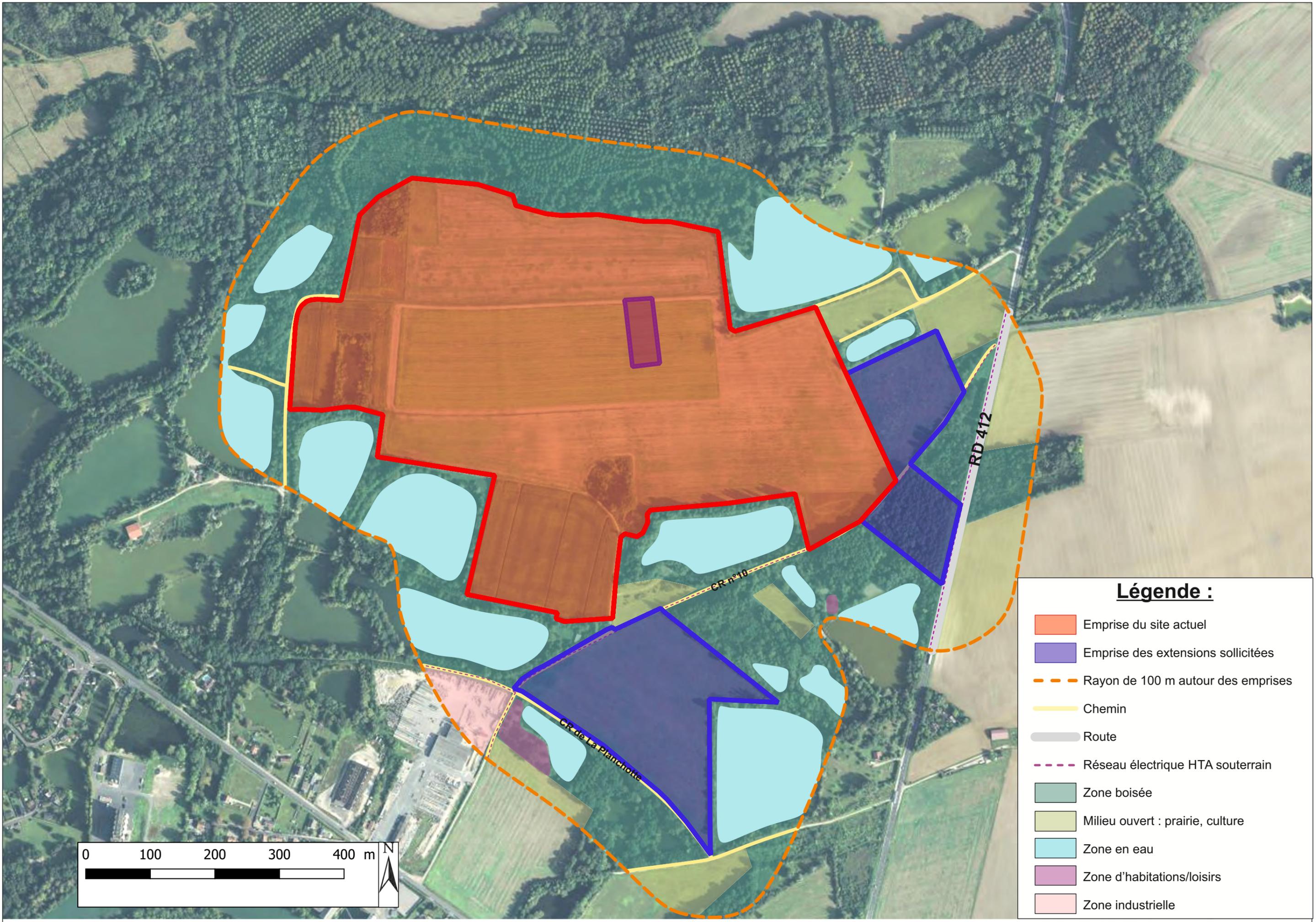
Marais Est

MOUY-SUR-SEINE

Marais Sud

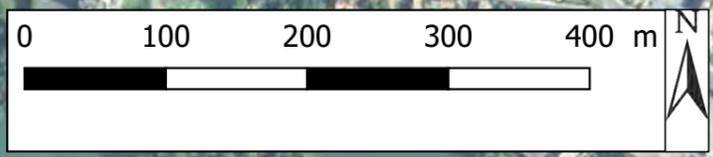


ANNEXE OBLIGATOIRE N°5

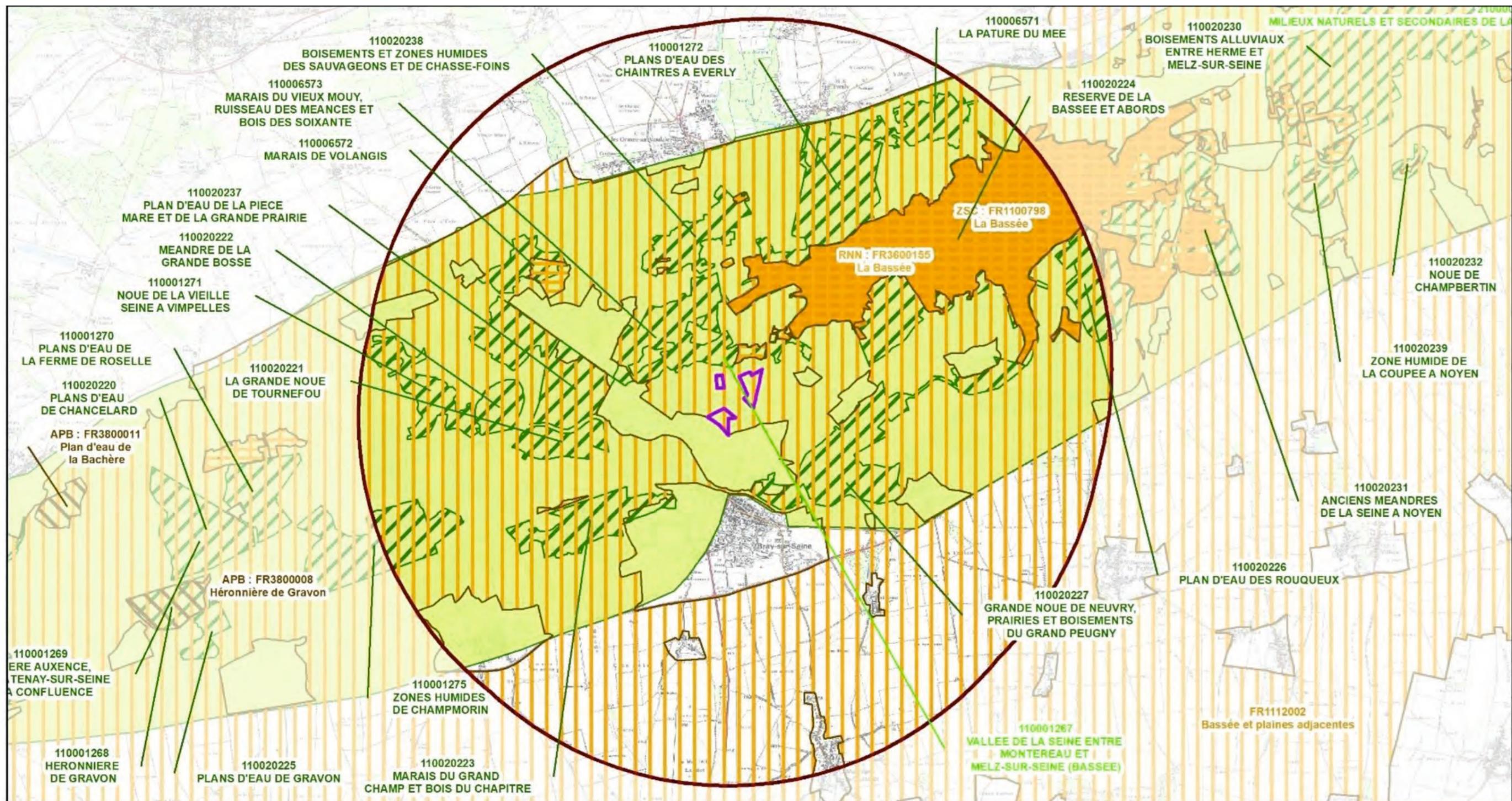


Légende :

- Emprise du site actuel
- Emprise des extensions sollicitées
- Rayon de 100 m autour des emprises
- Chemin
- Route
- Réseau électrique HTA souterrain
- Zone boisée
- Milieu ouvert : prairie, culture
- Zone en eau
- Zone d'habitations/loisirs
- Zone industrielle



ANNEXE OBLIGATOIRE N°6



 Aire d'étude (zones d'extension projetées)

 Aire d'étude locale (Tampon de 5km)

 Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB)

 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

 Zone de Protection Spéciale (ZPS)

 Réserve Naturelle Nationale (RNN)

 ZNIEFF de type I

 ZNIEFF de type II



Ecosphère, A2C granulat,
GSM Heidelberg Cement Group, VICAT, 2020

Source : Fond Scan25 - IGN © et INPN ©